

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 juin 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER

Conseillers présents : **8**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Marcel NORTH

Procuration : Philippe KLEIN pour Christian HUBER

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable n'appelle ni observations, ni objections de sa part.

2° Le conseil municipal, à sept voix pour et deux abstentions, accorde une subvention de 250 € à la ferme équestre de Wintzenheim-Kochersberg pour l'organisation d'un TREC Amateur Elite Grand Prix.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité, note et prend en compte l'instauration de la participation financière à l'assainissement collectif (PAC) par le SIVOM de la Vallée du Rohrbach ; note que cette PAC sera exigible sur l'ensemble du territoire de la commune ; informe le service instructeur en matière d'urbanisme et lui demande de faire figurer l'existence de cette PAC et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette participation financière.

4° Le conseil municipal, après avoir été informé de la démission de Pascal STUTZMANN en tant que représentant suppléant auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg, a élu par sept votes pour et deux votes blancs, Nathalie GEIGER en tant que représentante suppléante.

5° Le conseil municipal, en vu de la fusion entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes de l'Ackerland, à l'unanimité approuve la réduction de compétences de la COCOKO listées ci-dessous :

- « Elaboration et mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement » ;
- « Participation aux plates-formes économiques départementales existantes ou à venir (Brumath – Mommenheim, etc.) » ;
- « Des conventions spécifiques sont mises en place entre la Communauté de Communes et les communes de Furdenheim, Hurtigheim et Quatzenheim afin d'établir la participation

financière de ces communes aux diverses prestations dont bénéficient les enfants de ces Communes dans le cadre des collèges, gymnases et restauration scolaire. » ;

- « Une convention spécifique est mise en place avec la Communauté de Communes Ackerland afin d'autoriser les habitants de la Commune de Quatzenheim à bénéficier des services de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg et d'établir la participation financière qui en découle ».

6° Le conseil municipal, en vu de la fusion entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes de l'Ackerland, à l'unanimité approuve la modification et l'extension de compétences de la COCOKO listées ci-dessous :

- Développement d'une politique de soutien à l'économie locale par la création de structures d'aide aux entreprises (centre de télétravail, Pépinières d'entreprises, etc.),
- Soutien aux initiatives destinées à promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables pour des projets d'intérêt communautaire ;
- Equipements sportifs : salles sportives à vocation régionale ;
- Equipements culturels : Maison intercommunale des Associations et du Folklore à Rumersheim ;
- Soutien au mode de garde des enfants à domicile (AMATS) par la création et le développement d'un Relais Assistants Maternels ;
- Politique intercommunale en faveur de la jeunesse ;
- Création et développement de structures concourant au développement touristique du territoire ;
- Aide sous forme de fonds de concours à la création des itinéraires cyclables prévus dans le schéma intercommunal ;
- Promotion de l'art contemporain et participation au développement de la Route des arts ;
- Coopération avec d'autres collectivités (selon texte des statuts joints en annexe) ;
- Schéma d'aménagement numérique ;
- Mission de conseil et d'ingénierie auprès des communes membres (selon texte des statuts joints en annexe).

7° Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur la commune (RD 228).

8° Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel Kronthal, dont le siège est au 75, rue du Général De Gaulle à Marlenheim (Bas-Rhin), à la hauteur de 142 000 €, à un taux fixe de 3,20 %, sur une durée de 3 années et remboursable par affectation du produit de la vente des terrains urbanisés de la zone IAU3 et autorise le maire à signer tout document nécessaire pour la signature ce contrat de prêt.

Discussions : le maire propose au conseil municipal une modification du Plan Local d'Urbanisme notamment pour mettre en place de nouveaux emplacements réservés et pour modifier le règlement.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 2 juillet 2012.

Le Maire,
Alain NORTH